

COMPTE RENDU REUNION D'INFORMATION EXTENSION DU SECTEUR A CONTRÔLE D'ACCES

Mercredi 12 octobre - 18h00

Marché des Chartrons



1989 place des Chartrons



Réunion d'information avec la participation de

Bernard Blanc
Maire-adjoint du quartier
Chartons Grand-Parc Jardin Public

Didier Jeanjean
Adjoint au maire chargé de la nature en ville
et des quartiers apaisés

Patrick Papadato
Conseiller municipal délégué pour la voirie,
la mobilité, l'accessibilité et le stationnement



Vers la ville apaisée.

- > Aménager des quartiers apaisés
- > Favoriser les mobilités alternatives
- > Améliorer la santé des Bordelais

- > Méthode et calendrier



Situation à partir du 1 novembre 2022



Toutes les bornes sont installées à l'exception de celle à l'angle des rues Notre-Dame et Sicard (sera posée dans le cadre de la requalification de la place)

Un digicode sur la borne cours Xavier Arnoz sera posé pour tenir compte des besoins d'accès à la paroisse.



Extension du secteur borné : principes de fonctionnement

Résidents et résidentes :

1 accès pour un premier véhicule, et autant d'accès supplémentaires par places de stationnement privatives (garages ou cours) dont dispose de logement.

Les 2 roues motorisés des résidents sont autorisés.

Commerçants et commerçantes :

Accès livreurs et professionnels entre 6h et 11h.

Certains livraisons (UPS, La poste, Médicaments, etc.) bénéficient d'un droit d'accès permanent mais la ville réfléchit à les restreindre aux modes doux. Le coût du stationnement à l'intérieur du périmètre est inchangé.

Examens des dérogations par la mairie de quartier.



Comment obtenir son autorisation d'accès ?

• Il faut **s'inscrire** :

- à l'accueil de la police municipale, 6 place Rohan, rez-de chaussée.
- ou en ligne sur le site Bordeaux.fr

Les pièces justificatives à fournir :

- La carte grise du véhicule à l'adresse du résident (le cas échéant, faire une attestation de prêt de véhicule et fournir une copie de la carte d'identité du prêteur)
- Pour les véhicules de Société, attestation de mise à disposition par l'employeur sur papier à En-tête avec tampon de la société
- L'attestation d'assurance multirisques habitation de l'année en cours
- L'avis de taxe foncière de l'année en cours
- L'avis de taxe d'habitation de l'année en cours
- Pour les accès garage : le contrat de location (bail en cours) ou l'acte notarial pour les propriétaires
- La carte d'identité du demandeur (ou passeport)



Synthèse des questions / réponses : **Fonctionnement des bornes**

Le digicode à destination des antiquaires pourrait être donné à d'autres personnes, dans ce cas c'est tout le quartier qui pourra entrer dans le secteur borné, y avez-vous pensé ?

Oui, nous allons tester cette solution, les élu.es prendrons la décision, ou non, de maintenir cette solution après l'avoir testé.

J'ai un abonnement stationnement résident, est-ce que je pourrais avoir accès au secteur borné ?

Si vous n'êtes pas résident vous ne pourrez pas avoir accès au secteur borné.

Combien de véhicule par foyer pourront avoir accès ?

1 accès pour un premier véhicule, et autant d'accès supplémentaires par places de stationnement privatives (garages ou cours) dont dispose de logement.

S'il y a un souci technique sur les bornes et qu'elles ne se baissent pas : est-ce qu'il y a un bouton d'urgence ?

Chaque borne dispose d'un bouton d'appel qui la relie au Centre de Surveillance Urbaine de la police municipale. Un agent de la ville vérifiera que votre plaque d'immatriculation est enregistrée et vous laissera entrer. C'est un service 7j/7.

En outre, les bornes disposent également d'un bouton "livraison" qui permet de faire baisser automatiquement la borne de 6h à 11h.

Synthèse des questions / réponses : **Questions concernant les résidents du secteur borné**

Dans le cas ou notre famille ou nos amis nous rendent visite ?

Il ne sera pas la possibilité d'enregistrer tout le monde. L'accès sera réservé aux résidents.

Comment cela va-t-il se passer pour les livraisons des résidents ? Pour un déménagement par exemple ?

Pour les déménagements, lorsque le véhicule arrive à la borne, le conducteur doit appeler l'opérateur et lui communiquer le numéro de l'arrêté de réservation du stationnement que vous avez effectué en ligne sur bordeaux.fr.

Il en va de même lorsque vous faites réaliser des travaux et que vous avez sollicité un arrêté d'occupation temporaire du domaine public auprès de la mairie de quartier.

Est-ce qu'il est possible d'avoir un accès locataire et un accès propriétaire par appartement ?

Le locataire aura un accès au secteur borné. Le propriétaire n'étant pas résident dans le quartier il ne pourra pas avoir d'accès. Si le propriétaire est résident dans le secteur borné il pourra demander une carte d'accès.

Allez-vous créer des zones de livraison ? Le matin les rues risquent d'être saturées à cause des livraisons on risque de ne pas pouvoir sortir.

On a conscience que ce sont des changements compliqués. Dans le secteur borné, les livraisons continueront à ce faire, on sait que dans les premiers temps ça peut générer des problèmes. Cependant, en centre-ville ça fonctionne, on se dit que ça peut se mettre en place ailleurs. En parallèle, on essaie de travailler avec les opérateurs qui livrent. S'ils veulent livrer en cœur de ville, ils vont devoir changer de mobilité. Il y a de plus en plus de livraison en triporteur, c'est ce qui se développe dans toutes les villes. On essaie de réduire les camions, pour favoriser les triporteurs (véhicule alternatif).

Synthèse des questions / réponses : **Questions concernant les professionnels**

Comment faire pour que nos clients puissent récupérer des biens gros volume ? Je crains que la mise en place secteur borné pousse les personnes à acheter sur internet. Même si ça fonctionne en centre-ville chaque quartier a ses spécificités, nous aurions apprécié une concertation sur ce sujet.

L'accès livraison pour les professionnels a été étendu par rapport au centre-ville, d'une heure supplémentaire entre 6h et 7h. Le stationnement est possible pour les professionnels le reste de la journée s'ils ont un abonnement. La ville réfléchit à favoriser les livraisons en mode doux pour l'ensemble des commerçants, quand c'est possible.

Pour les commerçants ça se passe comment ?

Les livraisons se feront de 6h à 11h. Il y a un bouton à actionner pour faire baisser la borne. On a bien conscience que ça change des habitudes. On est prêt à vous accompagner, pour recevoir et échanger avec vous. Vous trouverez aussi des informations sur le site de la ville.

Je suis ébéniste, vous dites qu'après 11h plus personne ne peut rentrer, comment je fais avec les armoires et autre objet de gros volume ?

Contenu de la spécificité de la profession je vous invite à venir à la mairie de quartier pour qu'on mette en place une dérogation. En effet, votre activité étant spécifique, nous pouvons adapter l'accès.

Synthèse des questions / réponses : **Stationnement (1/ 2)**

Je suis commerçant, puis-je me garer devant mon commerce ? Pourquoi les restaurateurs ont-ils des terrasses sur les places de stationnement ?

Les places de stationnement ne sont pas privatives. Toute personne à jour du paiement du stationnement peut occuper une place. Avec la mise en place des bornes, seules les conditions d'accès au périmètre changent.

Concernant les terrasses accordées aux restaurateurs, c'est le service des marchés qui étudient et valident les demandes d'occupation de l'espace public. Quelques places de stationnement ont été supprimées pour permettre la création de terrasses, notamment place du marché des Chartrons, dans la mesure où cette place sera prochainement requalifiée et piétonisée.

Est-ce qu'il serait possible d'affecter le cours Xavier Arnoz à la zone E plutôt que la zone A pour la partie des numéros impaires ?

C'est une question très pertinente que nous devons examiner.

Les places de stationnement qui ne sont pas encore privatisées par les restaurants vont-elles rester disponibles ?

La ville souhaite maintenir du stationnement dans les rues du quartier, notamment pour les riverains qui ne disposent pas tous d'un garage.

Synthèse des questions / réponses : **Stationnement (2/ 2)**

J'habite cours Portal, j'ai un stationnement résident, est-ce que j'aurais accès à la zone sur secteur borné pour me garer ? Avec la mise en place du secteur borné nous aurons accès à moins de places de stationnement, de plus les personnes allant au restaurant se gareront aussi à l'extérieur du secteur borné. Ne pensez-vous pas que cela va impacter notre capacité à nous garer dans le quartier ?

Si vous habitez cours Portal vous devrez vous stationner en dehors du secteur borné. Il est possible que cela est un impact mais nous pensons que la mise en place du stationnement payant libère un certain nombre de stationnement.

Est-ce que vous allez créer davantage de stationnement pour les deux roues ? Est-ce que ce stationnement sera payant ? Est-ce que les véhicules motoriser avec plaque immatriculation devront se déclarer pour entrer dans le secteur borné ?

Tout véhicule motorisé devra se signaler pour avoir un accès. La création de stationnement pour les 2 roues, motorisés ou non est en cours.

On risque d'observer un report vers le parking de la cité mondiale, sauf que celui-là est plein. Il y a toujours deux étages en travaux, comment les gens du quartier vont-ils se garer ?

Avec la mise en œuvre de ce genre de programme il y a un taux de motorisation qui chute, c'est observé à Bordeaux et ailleurs. Il y aura moins de voiture par foyer donc plus de place pour se garer. Toutes ces mesures font partie d'un plan, en parallèle nous avons aussi mis en place le stationnement payant qui permet de libérer des places. Donc d'un côté on supprime des places et de l'autre on en libère. En théorie vous pourrez, à terme, stationner dans les meilleures conditions.

Synthèse des questions / réponses : **Végétalisation du quartier**

Quels sont vos projets en termes de végétalisation ? Et l'aménagement de la place ?

Nous travaillons sur la végétalisation de la place qui vous sera présentée prochainement. En amont nous ferons une concertation que nous voulons la plus large possible. Les travaux ne commenceront pas l'été prochain mais l'hiver 2023-2024.

Rue Vandebande nous demandons la végétalisation de la rue mais vous avez installé des places de stationnement payant. Pourquoi ne pas végétaliser ? Nous demandons à ce que cette rue ne soit pas circulante.

Nous avons rencontré cet après-midi le collectif de cette rue pour justement définir un projet de végétalisation, je suis désolée que vous n'ayez pas eu l'information. Nous étudions justement avec les riverain.es la possibilité de végétaliser cette rue. Nous vous proposons de venir nous voir à la fin de la réunion pour répondre à vos questions précisément sur cette rue.

Quel végétalisation vous imaginez ?

Nous voulons travailler la pleine terre pour avoir un réseau d'eau qui s'infiltré dans le sol, si on peut, nous planterons des arbres.

Synthèse des questions / réponses : **Autres sujets**

Avez-vous un projet par rapport au temple ? Je tiens à signaler que le parvis n'est pas entretenu.

Nous souhaitons engager une réhabilitation et une activité culturelle autour de ce temple. Par rapport au parvis nous avons pris des mesures de nettoyer cette place et donner des autorisations provisoires pour que les terrasses puissent s'installer, ce qui permettra l'animation et l'entretien de ce parvis.

Je suis commerçante de l'autre côté du cours de la Martinique, la zone piétonne va-t-elle être agrandie à court terme ? J'estime que c'est une forme de concurrence déloyale.

Ce n'est pas prévu aujourd'hui, ce dispositif crée un certain nombre de contraintes. Nous voulons réussir la mise en place sur secteur borné d'abord. Dans un second temps nous étudierons la possibilité de piétonniser les Chartrons Nord.

Ne craignez-vous pas que le quartier devienne encore plus touristique ?

Vous avez raison, c'est une crainte, c'est la raison pour laquelle nous mettons en place un dispositif particulier pour les antiquaires, brocanteurs, artisans pour qu'ils puissent continuer leurs activités du mieux possible. Nous réfléchissons aussi à travailler sur les heures des fermetures des terrasses. En tout cas il n'y aura pas de terrasses supplémentaires.

Je suis résident rue Sainte Thérèse, je vous interroge sur le report de circulation, comment le cours Portal pourra absorber le report ?

Nous pensons que ça ne générera pas de report trop important mais nous resterons à l'écoute de vos remarques à ce moment.

Actualité : consultation en ligne sur l'aménagement de la place du marché des Chartrons

Donnez votre avis ! - Consultation en ligne sur

Participation.bordeaux.fr



Place du marché des Chartrons
Parole aux usagers et usagères de la place

ÉTAPE 1 SUR 1
Consultation en ligne
12/10/2022 - 12/12/2022
Voir les étapes

PRÉSENTATION ENQUÊTE

Riverains, commerçants, acteurs associatifs et culturels du quartier, la [Ville de Bordeaux](#) a besoin de vos idées et avis pour réaménager la future place du marché des Chartrons.

Ce projet de réaménagement de la place s'inscrit dans la démarche "Ville apaisée" et répondra aux critères suivants :

- Développer les mobilités douces via la piétonnisation ;
- Végétaliser ;
- Garantir le partage des usages

Un nouveau visage pour la place du marché des Chartrons

La place du marché des Chartrons attire de nombreux usages, elle est le cœur du quartier. Sa halle restaurée accueille des activités associatives et culturelles, des expositions, des spectacles et des terrasses de cafés et restaurants. Cet ensemble en fait un lieu de vie animé. Les antiquaires, commerçants historiques du secteur, sont aussi très fréquentés. Du fait de cette forte attractivité, l'espace public est très sollicité.

La Ville de Bordeaux, consciente des forts enjeux climatiques, souhaite réduire la place de la voiture dans ce secteur, avec la mise en place de bornes de contrôle d'accès dès novembre 2022. Les piétons et vélos pourront ainsi circuler en toute sécurité sur la place du marché des Chartrons.

13 Ne plus suivre

DATE DE DÉBUT
12 octobre 2022

DATE DE FIN
12 décembre 2022

Référence : brdx-PART-2022-08-133
Partager →
Intégrer ↻

